



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Concurrence déloyale intra-européenne dans les eaux françaises

Question orale n° 784

Texte de la question

M. Patrice Martin appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, chargée de la mer et de la pêche, sur la pêche industrielle intra-européenne dans les eaux sous juridiction française. Il s'inquiète de la concentration croissante des quotas de pêche au profit de grands groupes industriels européens. Par le rachat d'armements, de navires et de droits de pêche, certaines multinationales européennes renforcent leur emprise sur les quotas français, sur les espèces et les zones maritimes françaises, alors qu'elles développent toujours plus de chalutiers congélateurs pélagiques de très grande capacité. Cette situation fragilise les pêcheurs artisanaux français, notamment dans la Manche. Déjà confrontés à la hausse des charges, du prix du carburant et des contraintes réglementaires, ils subissent une concurrence accrue. À travers ce constat dramatique pour la souveraineté alimentaire française déjà durement affaiblie, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend défendre à Bruxelles pour protéger la pêche française, limiter la concentration des quotas vers les multinationales étrangères et ainsi préserver les capacités d'accès juste et durable à la ressource pour les pêcheurs.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 784

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Mer et pêche

Ministère attributaire : Mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 juin 2026](#)